PAIN REHAB Formation
3, Plan des canetons
34660 Cournonterral

Email : pain-rehab-formation@hotmail.com
Tel : 06.24.95.08.98
Site : www.painrehabformation.com

PROCÉDURE ET MODALITÉ D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

AVANT LA FORMATION

PENDANT LA FORMATION

Prise de connaissance de la situation de handicap (mail, inscription en ligne et formulaire). Information de l'apprenant en situation de handicap (PSH).	1	Accueil personnalisé de l'apprenant en situation de handicap par le contact PSH. Avec son accord préalable, présentation de la personne et des spécificités de son handicap.
Information par le contact PSH des équipes administrative et pédagogique de l'accueil d'un apprenant en situation de handicap à l'envoi de la convocation.	2	Vérification par le contact PSH du bon déroulement de la formation (fiche de contrôle, actions correctives et recours prestataires réseau PSH à prendre si besoin)
Etablissement d'une fiche de suivi des actions à mettre en place en fonction des prescriptions.	3	Contrôle des bonnes conditions de départ du stagiaire à chaque fin de séquence de formation.
Mise en œuvre des actions par le formateur et vérification de leur bonne mise en œuvre par le contact PSH.	4	Remise d'un questionnaire d'évaluation spécifique à l'apprenant en situation de handicap en fin de formation.

PAIN REHAB Formation
3, Plan des canetons
34660 Cournonterral

Email : pain-rehab-formation@hotmail.com
Tel : 06.24.95.08.98
Site : www.painrehabformation.com

CONTACT PSH PAIN REHAB FORMATION

Mylène KIENTZI
Mail : pain-rehab-formation@hotmail.com Tel: 06.24.95.08.98

Ses missions :
- Favoriser l'insertion et l'intégration des personnes en situation de handicap en formation.
- S'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour adapter nos prestations et équipements.
- Repérer les problématiques et les axes d'amélioration à l'insertion des PSH

PRINCIPAUX ACTEURS ET FINANCEMENTS DU HANDICAP :

- L'AGEFIPH, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est Chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle attribue des aides financières et des services aux employeurs et aux actifs concernés. L'AGEFIPH est également à l'initiative du RHF (Ressources Humaines Formation). Ce service nous permet d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, de développer nos connaissances sur le sujet d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensations https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-06/Agefiph-RHF-contacts_2024-06.pdf
- Le FIFPHPF, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées (www.fifphpf.fr)
- La MDPH, la maison Départementale des Handicapés, facilite les démarches des personnes en situation de handicap, de leur famille et de tout autre personne. https://herault.fr/381-personnes-handicapees-et-agees.htm
- Le CRIP, situé à castelnau le lez, établissement médico-social qui accueille les travailleurs handicapés, dans une démarche de reconversion04 67 33 18 00
- L'EPE et l'IFMK de Montpellier, école d'ergothérapie et de kinésithérapie, sont prêts à aider matériellement et humainement pour l'accueil de confère en situation de handicap au cours de nos formations.

PAIN REHAB Formation
3, Plan des canetons
34660 Cournonterral

Email : pain-rehab-formation@hotmail.com
Tel : 06.24.95.08.98
Site : www.painrehabformation.com

PRISE EN COMPTE DE VOS BESOINS DE COMPENSATION

Afin d'adapter votre entrée et le suivi de votre formation, nous nous appuyons sur le réseau de la Ressource Handicap Formation (RHF) pour déterminer vos besoins de compensation en fonction de votre situation de handicap et vous proposer des parcours, des environnements et des outils pédagogiques adaptés. Un formulaire, recensent vos besoins vous sera envoyé, afin que nous puissions évaluer la faisabilité de votre accession à la formation. Nous pouvons mettre en place à titre d'exemple :

Assurer les conditions de sécurité et de confort Favoriser la mobilité	- Aide à l'installation matérielle dans les lieux de formation - Faciliter les déplacements au sein du lieu de formation.
Activité vie sociale	- Favoriser les communications entre le PSH et les apprenants (éviter l'isolement) - Favoriser la participation du PSH aux activités de groupe - Définir le champ d'activités répondant aux capacités et besoins spécifiques du stagiaire PSH.
Accompagnement dans l'accès aux activités	- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels pour l'accès aux activités - Faciliter l'expression - soutenir le stagiaire PSH dans la compréhension et l'application des consignes d'activités
Aménagements pouvant être proposés	- Accès à des locaux de formation aménagés pour un stagiaire PSH - Installation matérielle adaptée (éclairage, possibilité de se lever, de marcher..) - Organisation du temps (pauses, majoration des durées d'exercice de bouclage).
Aides techniques	En lien avec l'AGEGIPH, et sous réserve d'accord, étude des moyens dont vous pouvez demander le financement AGEGIPH, et pouvant être mis en place pour la formation concernée (logiciel de synthèse vocale, d'agrandissement, amplificateur,…).
Aides humaines	- Assistance pour la partie administrative - Assistance pédagogique pour la compréhension des consignes des questions - Assistance humaine habituelle du stagiaire PSH - Présence d'un professionnel si nécessaire en fonction de la situation de handicap.

FORMULAIRE SPÉCIFIQUE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

A la fin de la formation, il vous sera remis un formulaire spécifique d'évaluation qui nous permettra d'améliorer en continu les conditions d'accueil d'un PSH.